



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 11 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Election municipale partielle complémentaire pour la commune de Sainte Trie

Suite à deux sièges de conseiller municipal restés vacants à la suite du renouvellement général, au décès du maire, et à la démission d'une conseillère municipale sur la commune de Sainte Trie, l'élection municipale partielle complémentaire des 18 et 25 avril 2021 est reportée aux 30 mai 2021 (1^{er} tour) et 6 juin 2021 (2nd tour si nécessaire) afin que les électeurs soient en mesure d'élire quatre nouveaux conseillers municipaux.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidatures seront à déposer contre récépissé à la sous-préfecture de Sarlat-La-Canéda du lundi 17 mai 2021 au mercredi 19 mai 2021 de 14 heures à 17 heures.

Et le jeudi 20 mai 2021, de 14 heures jusqu'à la clôture spécifique à 18 heures.

Les modalités de dépôt sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant :
<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab>

